



EXTRA DAY SCORE 2018

Les scores comptant pour le handicap peuvent être réalisés non seulement lors de tournois officiels mais également dans le cadre d'un **Extra Day Score (EDS)**.

Les EDS peuvent être joués dans le Home Club du joueur et à l'extérieur **pour autant que le parcours soit homologué comme club affilié à l'Association Suisse de Golf**. Un EDS ne peut se faire à l'étranger.

L'EDS peut être pris en considération pour l'évolution du EGA Handicap uniquement pour les joueurs des catégories 2 à 5 (handicap compris entre 4.5 et 36.0).

Les joueurs de catégorie 1, titulaires d'un handicap jusqu'à 4.4, n'ont pas la possibilité de modifier leur handicap au moyen d'un EDS.

Les joueurs de la catégorie 6 (nouveaux handicaps compris entre 36 et 54) ne peuvent pas rendre d'EDS partant du principe que leur premier handicap leur sera délivré par le capitaine du club (maximum 36.0).

Dans notre club, **seul les EDS sur 18 trous consécutifs sont pris en compte**; une dérogation est toutefois accordée aux Juniors "U14" pour qui un score sur 9 trous peut être considéré (rajout de 18 points stableford net sur les 9 trous non-disputés).

Le Junior souhaitant réaliser un EDS doit être accompagné d'une personne membre de l'élite remplissant les conditions demandées. Un EDS réalisé par des Juniors entre eux n'est pas reconnu.

Le nombre annuel d'EDS pour les joueurs autorisés à en rendre n'est pas limité.

Que dois-je faire pour jouer un EDS?

- > Avant de commencer la partie, le joueur doit s'inscrire auprès du secrétariat du club où il souhaite faire un EDS.
- > Le joueur doit s'acquitter du **tarif de CHF 5.-** pour l'enregistrement d'un EDS.
- > Le joueur reçoit ensuite une carte de score sur laquelle doivent figurer les informations suivantes:
 - Date de l'EDS
 - Nom, prénom et handicap du joueur
 - Nom, prénom et handicap du marqueur. Celui-ci doit remplir les conditions suivantes :
 - Titulaire d'un handicap de 36.0 maximum
 - Ne pas être un membre de la famille
 - Couleur de départ choisie
- > Dès la fin de la partie (minimum 18 trous consécutifs), la carte comportant les signatures du joueur et du marqueur doit être rendue **sans délai au secrétariat du club dans lequel la partie a été disputée** afin d'être introduite dans le système. Le joueur a l'obligation de rendre sa carte EDS.